Reporters

Les faiblesses du financement de la PME en Algérie : Des porteurs de projets... sans fonds propres

Le Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) a accompagné depuis sa création plus de 1 600 PME en couverture, pour une garantie qui dépasse 45 milliards DA et des crédits qui avoisinent 90 milliards de dinars. Des montants qui ont permis la réalisation de projets de l'ordre 150 milliards de dinars. Sur les 1 600 projets garantis, le FGAR dispose d'un portefeuille « très sain » dès lors qu'il a reçu seulement une quarantaine de demandes d'indemnisation d'une valeur globale qui ne dépasse pas 100 millions de dinars. Selon le DG du FGAR, Abdelhalim Hamidi, qui intervenait hier lors d'une journée d'information sur le financement et la garantie des crédits aux PME, organisée conjointement par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci) et le FGAR, la principale problématique du financement de la PME en Algérie réside dans la faiblesse des fonds propres des porteurs de projets, l'absence ou l'insuffisance des sûretés réelles à présenter aux banques, un taux de sinistralité élevé des projets de PME, notamment les nouvelles créations durant leurs trois premières années d'activité, et enfin la faiblesse du taux de récupération des garanties mises en jeu avec des délais très longs. Sur les missions du fonds, le responsable a expliqué qu'elles se résument essentiellement à faciliter l'accès des PME aux financements des projets d'investissements par l'octroi de garanties financières (partage du risque avec les banques), mais aussi assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME. Placé sous la tutelle du ministre chargé de la PME, le FGAR est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Conformément aux dispositions de l'article 108 de la loi de finances complémentaire de 2009, la garantie du FGAR a été assimilée à la garantie de l'Etat. Il cible principalement les PME en en cours de création ou d'extension. Aussi, les PME dont les effectifs sont inférieurs ou égaux à 250 employés, dont l'actif net n'excède pas le montant de 500 millions DA ou un chiffre d'affaires inférieur à 2 milliards DA. La priorité est donnée aux PME produisant des biens ou des services inexistants en Algérie, qui créent une forte valeur ajoutée et qui contribuent à la création et le maintien d'emplois, etc. Le DG du FGAR exhorte les pouvoirs publics à investir dans le créneau de la garantie des projets PME, dans la mesure où pour un dinar de fonds placé par le FGAR, il a en retour l'équivalent de 50 DA d'investissement privé.

Outre le FGAR, les PME peuvent également compter sur l'accompagnement et le soutien de la société de capital investissement El Djazair Istithmar (EDI), créée en 2009 (et opérationnelle en 2010) à l'initiative de deux banques publiques, la BADR (70%) et la Cnep Banque (30%). Sur ses missions, son DG, M. Maâmeri, dira qu'elles ont pour objet de prendre des participations dans le capital social des PME non cotées par des apports en numéraires, minoritaires et temporaires. L'activité de capital investissement est exercée par la société pour son propre compte ou pour le compte de tiers, et ce, à tous les stades de développement de la PME. Autre alternative au financement de la PME, le leasing, représentée par la Société nationale de Leasing (SNL).